## PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2023 - 1760 du 27 novembre 2023 portant nomination des directeurs à la direction générale du contrôle des marchés publics

## LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civiles et militaires ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;

Vu le décret n°2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics :

Vu le décret n°2009-159 du 20 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de la direction générale du contrôle des marchés publics ;

Vu le décret n°2018-350 du 10 septembre 2018 portant délégation de pouvoir de nomination aux ministres à certains emplois et fonctions ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement :

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des, membres du gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1885 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public ;

Vu le décret n° 2023-59 du 24 février 2023 portant organisation du ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public ;

Vu le décret n°2023-1561 du 15 septembre 2023 portant attributions et organisation de la direction générale du contrôle budgétaire.

## DECRETE:

Article premier : Sont nommés directeurs à la direction générale du contrôle des marchés publics :

- 1- Directeur de l'information et de l'assistance : Monsieur MAKAYA Gavinet Duclair ;
- 2- Directeur juridique et des études : Monsieur GALOY GAKOSSO Lemoua :
- 3- Directeur de l'administration : Monsieur OKIA Adronique.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3: Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. /-

2023 - 1760

<del>Fait</del> à Brazzaville, le

novembre)

2023

// /

Anatole Collinet MAKOSSO. -

Par le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'économie et des finances,

Jean-Baptiste ONDAYE. -

Le ministre du budget, des comptes publics et (du portefeuille public,

Ludgvie NGATSE!